Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6861

28.11.2024

Résolution du Comité économique et social européen

Tracer la voie vers davantage de démocratie dans l'Union: résolution pour le prochain mandat législatif

(C/2024/6861)

Rapporteurs: **Christa SCHWENG (groupe I)**
Cinzia DEL RIO (groupe II)
Ioannis VARDAKASTANIS (groupe III)

Base juridique	Article 52, paragraphe 4, du règlement intérieur
Adoption en session plénière	18.9.2024
Session plénière n°	590
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	193/7/6

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. Charting the EU's democratic progress: a resolution for the next legislative mandate 1
2. The EU: a legacy of success resolutely tackling future challenges 2
3. The EU as a global player for peace, security, trade and progress 3
4. Secure our values, respect for fundamental rights and diversity 4
5. Preparing for enlargement and reforms 5
6. Secure the EU's sustainable and inclusive growth, competitiveness and investment 6
7. The social dimension of security: employment, skills and a just transition 9
8. Securing health and decent living conditions: a solid societal dimension 11
9. Participation of citizens, robust civic space and meaningful civic dialogue 13

1. Tracer la voie vers davantage de démocratie dans l'Union: résolution pour le prochain mandat législatif

1.1. Le Parlement européen nouvellement élu et la nouvelle Commission européenne, ainsi que le Conseil de l'Union européenne, sont appelés à fixer le cap de l'UE pour les cinq prochaines années et les suivantes. Les gouvernements ont fait connaître leur position dans la déclaration de Versailles et dans celle de Grenade, tandis que les citoyens ont exprimé leur point de vue à l'occasion de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Pour donner suite aux recommandations qu'il avait soumises à la conférence (en particulier les propositions n° 36 et 39, qui visaient à lui conférer un rôle clair dans les processus participatifs), le CESE a organisé sa toute première Semaine de la société civile, qui a permis de consulter les citoyens — notamment les jeunes —, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile. Il en est résulté un arsenal complet de mesures concrètes destinées à renforcer et à préserver les principes démocratiques au cours du prochain mandat européen.

1.2. Face aux multiples crises que nous traversons, le CESE invite le Parlement européen et la Commission européenne nouvellement constitués, qui tirent leur légitimité du vote exprimé par les citoyens lors des élections de juin 2024, à s'appuyer à la fois sur la vision de l'avenir qui se dégage de la conférence sur l'avenir de l'Europe et sur celle qui ressort de la Semaine de la société civile, ainsi qu'à mettre à profit la diversité de la représentation au sein du CESE, afin de renforcer la position de l'Union sur la scène internationale, de consolider son architecture institutionnelle, de fournir un ancrage solide à nos valeurs communes et de faire entrer notre économie dans un avenir durable avec, en son cœur, un modèle social avancé et inclusif, élément capital pour garantir le progrès, l'unité et la compétitivité.

1.3. ***Le CESE demande aux institutions de l'Union européenne d'établir un concept de sécurité articulé en six volets, à savoir:***

— ***une Union qui protège ses citoyens contre les menaces extérieures. L'UE doit pour cela se doter de politiques extérieures axées sur une affirmation accrue des droits fondamentaux, dont la crédibilité se trouve renforcée par une politique de défense commune de l'Union, ainsi que par une politique étrangère commune; elle doit aussi disposer de ressources propres pour assurer le bon fonctionnement de ses politiques en faveur de la paix, de la prévention des conflits et de leur résolution;***

— ***une Union qui préserve les populations des risques intérieurs, principalement en matière de santé, d'évolution démographique et de pauvreté, et leur procure un accès universel à la protection sociale et au bien-être partout sur son territoire;***

— ***une Union qui veille à ce que son économie sociale de marché soit concurrentielle et repose sur des écosystèmes qui sont gages de productivité, d'innovation, d'emplois de qualité et de plein emploi, cette compétitivité étant ancrée dans la capacité de l'UE à se positionner à l'avant-garde de la durabilité environnementale et du progrès social et technologique;***

— ***une Union qui instaure une économie résiliente au bénéfice de tous, en assurant une coordination efficace des politiques macroéconomiques dans les États membres et en préservant dans le même temps le bien-être économique de ses citoyens, ainsi qu'en veillant à la compétitivité durable des entreprises européennes et en protégeant le pouvoir d'achat tout en luttant efficacement contre l'inflation, ou encore en garantissant l'inclusion financière et en promouvant l'éducation financière, en concevant des systèmes fiscaux équitables, en luttant contre le blanchiment d'argent et en établissant un budget européen qui la dote de moyens financiers suffisants pour atteindre ses objectifs politiques sans laisser personne de côté;***

— ***une Union qui instaure un dialogue et associe les partenaires sociaux, la société civile organisée et les citoyens pour faire face aux défis et transformations actuels et à ceux qui se profilent. Les bénéfices de la paix devraient profiter à toutes les composantes et à tous les groupes de notre société;***

— ***une Union qui offre une protection contre les risques que le changement climatique, la pollution et l'appauvrissement de la biodiversité font peser sur le présent et sur l'avenir. La crise climatique met en péril des vies et des moyens de subsistance. L'UE doit prendre des mesures en vue de réduire les émissions de 90 % d'ici à 2040, de renforcer la résilience face au changement climatique et de restaurer la nature et la biodiversité, de sorte que la satisfaction des besoins fondamentaux (s'agissant, par exemple, de l'alimentation, de l'eau, de l'énergie ou de la santé publique) ne soit pas remise en cause sur son territoire ni dans le reste du monde.***

2. L'Union, une longue histoire de réussites et une détermination à relever les défis à venir

2.1. L'Union européenne trouve ses fondements dans les valeurs universelles, les droits et l'état de droit. Ces principes, conjugués à une période de paix longue de 80 ans, sont les principaux piliers qui sous-tendent l'histoire de la réussite européenne. Les Européens ont certes vécu des moments difficiles — l'UE est d'ailleurs le fruit de deux guerres mondiales — mais les faits montrent qu'ils s'en sont mieux sortis que n'importe lequel de leurs concurrents ou pays voisins. Il ne fait aucun doute que, depuis sa création, l'Union a connu une période prolongée de paix, de prospérité économique et de progrès social.

2.2. Pendant la pandémie de COVID-19, l'UE a permis à tous d'accéder gratuitement aux vaccins et elle a assuré la disponibilité des denrées alimentaires. Elle a répondu à la mobilisation des enfants et des jeunes en faveur de la lutte contre le changement climatique, en adoptant un programme extrêmement ambitieux destiné à garantir un environnement durable: le pacte vert pour l'Europe, qui vise à rendre l'Europe neutre pour le climat d'ici à 2050. Par ailleurs, l'Union s'est efforcée de lutter contre tous les types de discrimination. Que leur siège se trouve dans un grand ou un petit État membre, les entreprises, les acteurs de l'économie sociale et les indépendants ont accès à un marché de 450 millions de consommateurs qui garantit une égalité des chances et où tous les acteurs économiques peuvent exercer leurs activités dans un environnement stable.

2.3. L'économie de l'Union se caractérise par la protection optimale qu'elle offre aux citoyens et par sa volonté de mettre à profit les talents. Elle met aussi tout en œuvre pour défendre les brevets et les produits régionaux, et fait figure de pionnière en matière de réglementation des économies numériques. Tous les pays qui ont adhéré à l'Union au fil des ans ont vu leur niveau de vie et leurs conditions de travail s'améliorer davantage — et plus rapidement — que n'importe quel autre pays de la région. Une approche de la libre circulation des personnes fondée sur les droits est fondamentale pour réaliser des avancées, garantir l'équité et approfondir l'intégration. Le CESE escompte qu'il en ira de même pour les pays qui rejoindront bientôt la famille européenne.

2.4. De telles réalisations collectives ne peuvent plus être considérées comme acquises, alors que l'Union est aujourd'hui confrontée à de nouvelles menaces et à de nouveaux enjeux, ainsi qu'à des défis de longue date. Le rapprochement de la Russie et de la Chine avec les économies émergentes (par exemple les BRICS et les pays du Golfe) redessine le paysage géopolitique et les partenariats économiques sur la scène internationale. Il convient de souligner que, contrairement à l'UE, les États non démocratiques mènent des politiques étrangères agressives et peu scrupuleuses, sans se préoccuper des droits de l'homme ni du développement durable. Les investissements financiers consentis par ces pays ont radicalement transformé l'architecture financière mondiale, imposant la recherche d'un nouvel équilibre. Les États-Unis eux-mêmes risquent de ne plus présenter les caractéristiques d'un partenaire fiable si les forces populistes y reviennent au pouvoir cette année.

2.5. L'Union se trouve ainsi plongée dans l'incertitude, face aux situations périlleuses qu'engendrent des guerres comme celles qui sévissent en Ukraine et à Gaza, et elle doit se trouver des alliés dans le monde qui soient des pays fondés eux aussi sur l'état de droit et qui respectent les droits fondamentaux, car telles sont les valeurs qui unissent les États membres de l'Union.

2.6. Après avoir traversé une succession de crises économiques, sanitaires et géopolitiques profondes, les citoyens ressentent cette incertitude et se tournent vers leurs institutions — tant européennes que nationales, régionales ou locales — pour que celles-ci les protègent contre les aléas de la vie, qui peuvent être liés à des risques externes ou économiques, à des atteintes à nos valeurs fondamentales, à des menaces pour la santé ou au fait de ne plus disposer d'un revenu décent.

3. **L'Union, un acteur mondial au service de la paix, de la sécurité, du commerce et du progrès**

3.1. Ces dernières années, l'Union a su surmonter les crises en s'appuyant sur ses principes fondateurs et sur la solidarité indéfectible de ses États membres. Si elle y est parvenue, c'est aussi grâce à sa capacité budgétaire, fortement soutenue par ses États membres, qui lui a permis de réagir rapidement et de prendre les mesures qui s'imposaient.

3.2. Pris individuellement, les États membres ne sont pas capables de relever les défis actuels, mais en unissant leurs forces, ils peuvent peser sur le cours des événements. Le changement climatique et l'abandon progressif des combustibles fossiles exigeront de l'UE qu'elle se dote d'une nouvelle politique d'autonomie stratégique; ils modifieront en outre l'équilibre des pouvoirs dans le monde et feront planer le risque d'une exacerbation des conflits planétaires. Au lieu d'apporter des réponses nationales qui affaiblissent l'Union, l'Europe doit adopter une vision claire et renforcer son action politique commune face à ce nouveau contexte géopolitique, pour être en mesure de réagir plus efficacement et plus rapidement.

3.3. L'Union doit donner à ses citoyens les moyens d'agir et assurer leur sécurité dans de nombreux domaines, en les protégeant contre les ennemis extérieurs, les risques sanitaires et les futures pandémies, les menaces hybrides et l'utilisation abusive des technologies numériques avancées, ou encore le risque de pauvreté, d'exclusion et de discrimination — tout en garantissant des perspectives économiques et professionnelles pour tous —, les urgences en matière de climat et de biodiversité et, enfin, les menaces qui pèsent sur la démocratie participative, en veillant à ce que les citoyens prennent une part active à la vie civique, politique et démocratique.

3.4. L'Union est un artisan de la paix et elle doit le rester. Il y a lieu d'améliorer ses capacités diplomatiques, pour que sa politique de sécurité et de défense commune aille de pair avec une réelle aptitude à résoudre et prévenir les conflits. Cette politique doit offrir une protection contre les ingérences extérieures qui cherchent à déstabiliser les sociétés et les institutions démocratiques, et elle doit permettre de s'engager sur la voie d'un nouveau multilatéralisme, dans le respect des réglementations internationales. La mise en place d'une politique de défense commune de l'Union passe aussi par une véritable politique étrangère commune à part entière, qui aille au-delà de la coopération renforcée qui prévaut actuellement au titre de la politique étrangère et de sécurité commune. Il faudrait pour cela doter l'UE de moyens matériels et immatériels adéquats, y compris de ressources propres.

3.5. Le CESE préconise les mesures suivantes:

— promouvoir la paix, la sécurité et la défense, ainsi que la justice et le progrès dans le monde, en s'engageant activement pour la paix, en soutenant le système multilatéral, en garantissant une concurrence loyale, en luttant contre la pauvreté, en encourageant le dialogue social et civil, ainsi qu'en œuvrant en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et d'un système humain de gestion des migrations;

— s'efforcer de parvenir à une intégration politique plus poussée, à une autonomie stratégique accrue et à une véritable politique étrangère commune, dans le plein sens du terme. Pour ce faire, l'UE devrait s'exprimer d'une seule voix au sein des institutions multilatérales et tirer parti de l'atout stratégique que constitue l'euro du fait de son poids international. Le CESE recommande d'introduire le vote à la majorité qualifiée dans le domaine de la politique étrangère de l'Union;

— renforcer la politique de sécurité et de défense commune de l'Union, notamment en stimulant les technologies stratégiques et critiques et les capacités de défense communes de l'UE, ainsi qu'en renforçant la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes principes;

— mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et les objectifs de développement durable (ODD) connexes, et les ériger en stratégie globale de l'Union, dans une optique de paix et de progrès économique, social et environnemental. Cette ambition ne pourra se concrétiser que si la société civile s'engage de manière structurée et constructive;

— promouvoir une politique commerciale européenne ouverte et fondée sur des règles, qui vienne compléter et étayer d'autres politiques clés de l'UE en matière de droits fondamentaux et d'état de droit, ainsi que celles relatives au climat, au numérique, à l'innovation, aux affaires sociales et à l'industrie. Des accords commerciaux devraient permettre d'accroître la résilience en diversifiant les importations, de créer des débouchés pour les entreprises européennes, d'améliorer la sécurité et d'atténuer les risques géopolitiques, tout en favorisant le respect de normes sociales et environnementales et en garantissant des conditions de concurrence équitable sur le marché mondial. En offrant un accès supplémentaire aux matières premières critiques et à d'autres intrants, y compris l'énergie, ils peuvent contribuer à créer des chaînes d'approvisionnement résilientes, durables et responsables au sein de l'Union;

— reconnaître l'importance décisive de la directive relative au devoir de vigilance récemment adoptée et exiger sa mise en œuvre effective, en encourageant la prise en compte des droits de l'homme et de l'environnement comme des composantes à part entière de certaines chaînes d'approvisionnement et activités commerciales.

4. **Défendre nos valeurs, le respect des droits fondamentaux et la diversité**

4.1. Une Europe qui cultive la diversité et s'engage en faveur de l'état de droit et des droits fondamentaux est la pierre angulaire d'une société cohésive et tolérante. L'UE devrait se faire la championne de l'état de droit en tant que principe fondamental et montrer l'exemple dans la lutte contre la désinformation et la discrimination. Dans tous les pays qui dérogent à la primauté du droit, on assiste à un recul de la condition des femmes, de la communauté LGBTQIA+ ou des groupes vulnérables. La lutte pour l'état de droit est synonyme de lutte en faveur de l'égalité, d'une éducation impartiale pour nos enfants, de la possibilité pour les jeunes de descendre dans la rue pour réclamer un avenir durable, et du droit à la liberté d'expression pour les journalistes indépendants et les défenseurs des droits de l'homme. Le respect de l'état de droit revêt également une dimension économique qui pèse dans les décisions en matière d'échanges commerciaux et d'investissements, étant donné que celui-ci forme aussi le socle d'un environnement stable et prévisible pour les entreprises et les consommateurs. Le CESE exhorte l'Union à passer à l'action pour faire respecter l'état de droit sur l'ensemble de son territoire et au-delà.

4.2. La démocratie, la solidarité, les droits de l'homme, l'égalité, la durabilité et l'état de droit constituent des valeurs fondamentales qui doivent absolument figurer au premier plan de tout débat sur la réussite de l'Union. Les partenaires sociaux et les organisations de la société civile jouent un rôle central dans la défense et l'affermissement de ces valeurs. Les efforts que ces acteurs déploient sans relâche pour promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active, soutenir le dialogue social et civil, défendre les droits de l'homme et encourager les pratiques démocratiques sont des atouts inestimables qui contribuent à assurer la force, la résilience et la représentativité de l'Union.

4.3. Il importe avant tout de reconnaître et de souligner le rôle indispensable qu'assument les organisations de la société civile dans la sauvegarde de ces principes, et de conférer de la sorte un surcroît de profondeur à la vision générale de l'Europe à laquelle nous aspirons.

4.4. Le CESE préconise dès lors les actions suivantes:

— adopter des mesures à l'échelon de l'Union, dans le cadre d'éventuelles révisions des traités, afin de garantir le respect de l'état de droit, des droits fondamentaux et de la diversité en envisageant de réformer les mécanismes de prise de décision. La protection de la démocratie face aux menaces à la fois internes et externes doit passer par la mise en place d'un environnement favorable à la société civile sur le territoire de l'Union et en dehors, ainsi que par une modification du paquet «Défense de la démocratie» visant à combler les lacunes qui affaiblissent les institutions démocratiques;

— établir un bouclier européen de la démocratie afin de parer à l'ingérence étrangère et à la désinformation et de préserver l'intégrité des processus démocratiques dans l'ensemble de l'Union;

— faire en sorte, au titre du pacte sur la migration et l'asile, que l'Union parvienne à un juste équilibre en instaurant une gestion des migrations qui soit à la fois efficace, réaliste, humaine et durable et qui encourage les voies légales d'entrée dans l'UE, tout en veillant à assurer la sécurité et le contrôle de ses frontières extérieures, une approche de l'asile fondée sur les droits, ainsi que l'intégration des migrants et des réfugiés sur le marché du travail. Il faut garantir en toutes circonstances le respect absolu des droits de l'homme et la solidarité entre les États membres;

— prendre des mesures de toute urgence pour instaurer une «Union de l'égalité» en faveur de toutes les personnes, quel que soit leur âge. Pour y parvenir, il conviendra de consolider les cadres juridiques existants en matière de lutte contre la discrimination et de s'assurer qu'ils sont pleinement mis en œuvre et appliqués, mais aussi de renforcer le poste de commissaire à l'égalité au sein du nouveau collège des commissaires, en veillant à le doter d'un portefeuille spécifique et d'une direction générale propre.

5. **Préparer l'élargissement et les réformes**

5.1. Si nous voulons que le projet européen continue de progresser sur la voie de la paix, de la prospérité et de la démocratie, et si nous aspirons à une stabilité à long terme sur notre continent, nous devons accueillir de nouveaux membres au sein de la famille européenne, à savoir des pays des Balkans occidentaux et des pays limitrophes de la Russie, tels que l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie. Il se peut que les processus décisionnels de l'UE ne conviennent pas à une Union qui rassemblerait en son sein 30 à 35 pays. La prochaine Commission devra mener à bien une importante mission consistant à préparer et, le cas échéant, adapter les institutions, tout en suivant attentivement les progrès accomplis par chaque pays candidat pour se rapprocher des valeurs fondatrices et de l'acquis de l'Union. Elle devra s'assurer, en étroite collaboration avec le Parlement européen, que tout nouvel élargissement bénéficie à la fois aux citoyens de l'Union et à ceux des pays candidats, et que les normes exigeantes de l'UE en matière de durabilité soient toujours respectées.

5.2. Cela suppose également d'ajuster le budget de l'UE et ses ressources propres pour pouvoir mettre en œuvre les politiques européennes en matière d'investissement. L'expérience acquise dans le cadre de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (Next Generation EU) pourrait être utile à cet égard.

5.3. Ce processus devrait encourager la participation de la société civile organisée — les partenaires sociaux ayant un rôle spécifique à jouer —, tandis que tous les partis politiques devraient s'engager à défendre le droit d'association de ces acteurs, le droit à la liberté d'expression et la liberté de la presse et des médias, ainsi qu'à lutter contre tout monopole de l'information ou toute manipulation du discours public.

5.4. La politique de cohésion reste l'un des piliers fondamentaux qui permettent de rapprocher l'Union de ses citoyens et de réduire les disparités entre les régions de l'UE et les inégalités au sein de la population. Pour pouvoir répondre aux besoins futurs, la politique de cohésion doit rester une politique d'investissement solide qui vise à soutenir la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'ensemble de l'Union, tout en garantissant à chaque individu une égalité des chances et en lui offrant de meilleures conditions de vie et de travail. Son principe fondamental, selon lequel «personne ne doit être laissé de côté», conserve tout son sens et toute sa validité. Les organisations de la société civile sont disposées à poursuivre leurs efforts en vue de concrétiser les objectifs de cohésion, en s'appuyant sur un principe de partenariat, sur la gouvernance à multiniveaux et sur la gestion partagée. Il convient d'accorder une attention particulière aux territoires présentant des caractéristiques spécifiques, telles que les régions ultrapériphériques, montagneuses ou insulaires. Le cadre financier pluriannuel devrait être à même de répondre aux enjeux découlant d'un élargissement, ainsi qu'aux risques de disparités entre les régions qui pourraient résulter du programme en matière de sécurité s'il ne s'accompagne pas de politiques de cohésion régionales et locales saines et dûment financées.

5.5. Dans ce contexte, le CESE demande que cette politique essentielle continue à relever d'un portefeuille de commissaire spécifique, et il s'oppose à ce que la politique de cohésion soit transformée en un simple instrument destiné à relancer l'économie ou à répondre aux crises dans l'urgence.

5.6. Le CESE a déjà fait un grand pas vers l'élargissement en permettant à des représentants d'organisations de la société civile des pays candidats de participer, sur une base ad hoc, à certaines de ses réunions. Il encourage les autres institutions européennes à suivre son exemple en permettant à des représentants des pays candidats d'accéder aux réunions ordinaires de l'Union, pour envoyer un signal clair de la détermination de l'UE à poursuivre l'élargissement, tout en donnant aux citoyens de ces pays l'occasion d'apprendre comment fonctionnent le CESE et l'UE en général.

5.7. Le CESE préconise ce qui suit:

— le Parlement européen devrait prendre exemple sur le CESE et associer, au moins partiellement, les pays candidats aux travaux quotidiens de l'UE au moyen de partenariats renforcés;

— la politique de cohésion de l'Union doit être adaptée aux besoins futurs grâce à des mesures de redistribution équilibrées et équitables entre les régions et les citoyens, tant dans les pays candidats que dans les régions des États membres actuels qui sont davantage exposées aux changements dus à l'élargissement;

— l'UE devrait envisager la possibilité d'introduire le vote à la majorité qualifiée pour le processus d'adhésion à l'UE, au moins pour l'ensemble des étapes intermédiaires, et faire en sorte que les décisions soient ouvertes, transparentes et accessibles au grand public. Des mesures plus strictes doivent être adoptées s'agissant de faire respecter les droits fondamentaux.

6. **Garantir la croissance durable et inclusive, la compétitivité et les investissements de l'Union**

6.1. Face à une nouvelle réalité géopolitique et à des défis de plus en plus complexes, nous appelons les institutions européennes à agir avec détermination pour assurer sur le long terme la compétitivité de l'Union ainsi que sa prospérité et son rôle de chef de file sur la scène mondiale. Sa part dans l'économie mondiale devrait connaître une baisse constante, passant de près de 15 % à seulement 9 % d'ici à 2050 ([1]). Il est dès lors impératif d'améliorer toutes les politiques susceptibles de renforcer sa productivité et sa compétitivité durable. Il est urgent d'investir dans l'innovation et le secteur de la fabrication dans une perspective d'autonomie stratégique ouverte, par exemple dans le cadre de l'industrie «zéro net», de l'économie circulaire, des matières premières critiques, du règlement sur les semi-conducteurs, ou encore des technologies de défense et des technologies stratégiques, ces investissements devant être alignés sur des objectifs sociaux et environnementaux communs, de sorte à favoriser le bien-être des générations futures.

6.2. Le changement climatique, la pollution et les bouleversements de la biodiversité observés ces dernières années ont conduit l'Europe à se mobiliser en faveur de son pacte vert. L'UE a besoin de toute urgence de se doter d'un pacte vert et social fort, centré sur une économie du bien-être et sur une nouvelle conception de ce qu'est la prospérité pour les populations et la planète, en garantissant une transition juste et une approche fondée sur les droits de l'homme. Pour éviter que cette initiative ne fasse peser une lourde charge sur les entreprises, il convient d'en assurer une mise en œuvre adéquate et efficace, en adoptant des plans d'action réalistes à l'échelon national et en soutenant les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en vue de préserver la compétitivité et de garantir un plein emploi de qualité.

6.3. Le pacte bleu pour l'Europe figure, lui aussi, parmi les grands domaines prioritaires. Étant donné le caractère essentiel de l'eau et les enjeux actuels et futurs auxquels la planète et notre continent doivent faire face, il importe de considérer cette ressource comme une priorité et d'adopter un pacte bleu pour l'Europe qui soit une politique stratégique à part entière, sachant que la politique de l'eau ne saurait se limiter à la seule action en matière de climat. Tout en se recoupant sur certains points, les deux pactes, le bleu et le vert, abordent des champs d'action différents et selon des approches distinctes. L'Europe peut convertir les problèmes liés à l'eau en nouvelles chances à saisir sur les plans du développement technologique, du progrès sociétal, de la création d'emplois, des compétences et de la croissance des entreprises, tout en préservant l'environnement et les ressources en eau dans l'intérêt de tous.

6.4. L'Europe recèle un énorme potentiel d'innovation qui permet à notre économie d'affronter la concurrence sur le marché mondial. Toutefois, certains phénomènes sont en passe de faire obstacle à une croissance économique équitable et durable, tant au niveau national que régional: les évolutions démographiques, le manque d'investissements en faveur de systèmes éducatifs tournés vers l'avenir et de nouvelles compétences, ainsi que les piètres conditions de travail dans certains secteurs et les perspectives de mobilité limitées, tout comme les pénuries de main-d'œuvre qui en découlent. Dans la course mondiale aux talents, l'Europe doit prendre une longueur d'avance en offrant un lieu de vie et de travail attrayant, sans perdre de vue les risques de fuite des cerveaux au sein de l'Union et dans les pays tiers. En la matière, toute initiative politique ne pourra porter ses fruits que par une approche globale, abordant toutes les dimensions de tels enjeux. Pour accompagner ces changements rapides dans le monde du travail, le dialogue social constitue un atout important.

6.5. L'économie européenne doit être portée par un marché unique modernisé et parfaitement opérationnel, dans lequel les entreprises, les travailleurs et la population en général se voient offrir davantage de perspectives, sur un pied d'égalité. Les investissements dans les nouvelles technologies doivent être encouragés par un cadre réglementaire stable et tourné vers l'avenir, qui s'appuie sur des politiques prévisibles tant à l'échelon européen que national. Lorsqu'ils élaborent les mécanismes de financement destinés à soutenir ces investissements, les États membres et l'UE doivent s'assurer qu'ils ne provoquent aucune distorsion de la concurrence.

([1]) PwC (2017), *The long view: how will the global economic order change by 2050?* (Vision à long terme: quels changements pour l'ordre économique mondial d'ici à 2050?).

6.6. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, le cadre réglementaire de l'UE devrait garantir la sécurité et la prévisibilité juridiques, être mieux intégré, cohérent dans tous les domaines d'action, ouvert à des approches innovantes et numérique par défaut, tout en évitant une réglementation excessive et en s'efforçant de réduire les formalités administratives inutiles, sans nuire pour autant aux objectifs législatifs sous-jacents. Les gouvernements nationaux, par leur propension croissante à faire primer leurs prétendus intérêts domestiques, ne font que fragmenter le marché unique et nuire à son efficacité. Les institutions européennes sont tenues de veiller à la mise en œuvre effective des règles de l'UE et d'agir rapidement et efficacement à l'encontre des États membres qui ne s'y conforment pas. Nous devons nous doter d'un cadre réglementaire qui offre un juste équilibre entre, d'une part, la dynamisation de l'innovation et de l'investissement, et, d'autre part, la résolution des problèmes de sécurité de toutes sortes, de manière à tirer pleinement parti du potentiel d'innovation européen en matière de nouvelles technologies propres, à récolter les avantages d'une position de premier entrant concernant les industries vertes et leur indépendance à l'égard des combustibles fossiles, et à mettre en place un écosystème plus intégré dans lequel l'industrie manufacturière et les services se soutiennent mutuellement.

6.7. Pour parvenir à une base industrielle plus solide, porteuse de changement et concurrentielle, il y a lieu de procéder à des investissements massifs dont le financement, la réglementation et la mise en œuvre doivent permettre de préserver l'intégrité du marché unique et de combler les écarts de croissance, de productivité et d'innovation qui séparent l'Union de ses partenaires internationaux et principaux concurrents. Nous devons mettre en œuvre une politique industrielle efficace qui décarbone notre industrie en assurant sa compétitivité, qui accroît l'avantage concurrentiel de l'Union dans le domaine des technologies numériques et propres, et qui diversifie et sécurise les chaînes d'approvisionnement stratégiques, tout en renforçant la base industrielle et technologique de l'Europe. Il convient d'étayer cette politique par des mesures garantissant une transition équitable, en investissant dans une administration et des services publics modernes, dans les infrastructures et dans des services d'intérêt général de qualité.

6.8. Au sein des États membres, les investissements publics et privés devraient être dirigés vers la modernisation des infrastructures. Une coordination s'impose entre tous les niveaux pour garantir l'efficacité des investissements publics, que ceux-ci soient financés par l'Union ou par les États membres. Le cadre de gouvernance économique de l'UE pourrait ménager une marge de manœuvre budgétaire en matière d'investissement, ce qui pourrait déboucher sur des mécanismes de financement innovants associant le secteur privé, afin d'exploiter pleinement le potentiel dont dispose l'Union pour soutenir financièrement ce type d'investissement. Dans cette optique, un cadre plus ambitieux en matière de finance durable pourrait se révéler plus efficace pour garantir que les investissements privés s'alignent sur les objectifs communs de l'Union. Pour encourager le financement de projets d'innovation et d'investissement ambitieux, il serait utile de renforcer l'attrait des formes alternatives de financement, telles que les plateformes de prêt, l'investissement participatif, le capital-risque et les marchés obligataires, et de les rendre plus faciles d'accès pour les entreprises de toutes tailles et les particuliers. Le bon fonctionnement des marchés financiers est fondamental pour assurer la transition vers une économie neutre pour le climat et de plus en plus numérique, caractérisée par une croissance économique durable et inclusive.

6.9. L'achèvement de l'union des marchés des capitaux est essentiel si l'on veut mobiliser les ressources nécessaires pour investir dans les transformations écologique et numérique, ainsi que pour réaliser l'autonomie stratégique de l'UE. L'union bancaire est indispensable à une véritable union économique et monétaire, et son achèvement renforcerait la stabilité financière et la résilience de l'économie européenne.

6.10. En outre, nous assistons à un formidable bond en avant dans l'utilisation de l'intelligence artificielle, laquelle peut aider à accroître la productivité et à améliorer les modèles d'organisation du travail, à condition qu'elle soit gérée convenablement selon une approche centrée sur l'être humain.

6.11. Le CESE:

— invite le Parlement européen nouvellement élu et la nouvelle Commission européenne à tirer le meilleur parti du mandat qui leur a été confié en mettant en œuvre leurs projets visant à protéger la planète, à investir dans la croissance économique durable et la compétitivité, et à renforcer la souveraineté de l'UE dans des domaines stratégiques, pour le bien-être des générations futures et dans un souci d'équité intergénérationnelle. Il leur faut poursuivre sur la voie de l'innovation et de transitions écologique, bleue et numérique qui soient socialement justes, de façon à garantir la qualité de l'emploi et la résilience du projet européen;

— préconise de tirer les enseignements de l'instrument «Next Generation EU» et d'adopter les propositions et engagements qui ont été formulés concernant de nouvelles ressources propres pour le budget de l'UE, en prévoyant un outil d'investissement de l'UE qui pourrait, le cas échéant, faire passer certaines technologies critiques et stratégiques sous gouvernance publique, tout en protégeant l'ensemble des investisseurs, tant publics que privés;

— recommande de promouvoir le modèle européen d'économie sociale de marché en encourageant l'esprit d'entreprise et l'innovation, en investissant dans une éducation, une formation et des compétences de qualité, en garantissant le droit à l'apprentissage tout au long de la vie, y compris à la reconversion et au perfectionnement professionnels, en veillant à la qualité des qualifications professionnelles, en créant des emplois durables et de qualité, notamment dans les nouvelles formes de travail, en stimulant la collaboration entre les établissements d'enseignement et de formation, ainsi qu'en garantissant à toutes et tous un accès effectif à une formation de qualité;

— préconise de renforcer les règles existantes concernant le marché unique afin de créer une nouvelle dynamique pour lever les obstacles à la mobilité transfrontière des personnes, des biens, des services, des capitaux et des données. Ce point revêt d'autant plus d'importance qu'au cours des dernières années, les conditions de concurrence équitable sur le marché unique ont été affaiblies par des exemptions liées à la crise et par un ralentissement de la suppression des obstacles à la libre circulation;

— soutient la démarche visant à créer des PME et à assurer leur essor en concrétisant le principe «priorité aux PME», en fournissant un cadre législatif stable, en rationalisant les processus administratifs pour soutenir les PME, en garantissant des conditions de concurrence équitables au sein du marché unique et en leur permettant d'accéder aux énergies renouvelables à des prix abordables;

— plaide en faveur d'une stratégie industrielle européenne solide qui vienne compléter l'objectif visant à réduire les émissions de CO_2 de 90 % d'ici 2040 et assure le maintien d'emplois de qualité en Europe. Il faut donc établir de toute urgence un plan d'action global, tel que le pacte pour une industrie propre qui a été proposé, qui serait mené dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et constituerait une priorité stratégique en vue d'améliorer et de garantir la compétitivité durable de l'Union;

— recommande d'adopter des mesures pour redynamiser le secteur agricole de l'Union et favoriser le développement rural en rendant le secteur plus attrayant pour les jeunes et pour les personnes à la tête d'exploitations et entreprises familiales de petite ou de moyenne taille, de manière à lutter contre l'exode rural. Ces agriculteurs devraient être soutenus grâce à une politique agricole commune pour l'après-2027 qui soit correctement financée et permette de protéger la production alimentaire européenne et de garantir sa résilience. La durabilité de l'agriculture et des communautés rurales dynamiques ne peut être assurée que si les besoins économiques, sociaux et environnementaux sont satisfaits de manière équilibrée;

— est favorable à l'instauration d'une économie sociale forte grâce à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur l'économie sociale, qui encourage à promouvoir des pratiques commerciales socialement responsables et l'intérêt public. On se référera à ce propos à la feuille de route de Liège pour l'économie sociale dans l'Union européenne;

— constate que la crise climatique représente un changement de paradigme, qui impose d'assurer la mise en œuvre des pactes vert, social et bleu et des programmes de l'UE connexes, en les considérant comme des domaines d'action interdépendants. Des mesures doivent être prises au niveau européen et national pour prévoir les conséquences et mesurer les coûts qu'entraîne le changement climatique, qu'il s'agisse d'inondations, de mauvaises récoltes ou de sécheresses, entre autres. Il convient de reconnaître les citoyens comme des participants actifs et de les aider à jouer leur rôle de prosommateurs d'énergie dans le cadre de la transition climatique;

— demande que soit garantie une transition juste et équitable pour tous, en faisant progresser un cadre politique européen en faveur d'une transition juste qui rendrait possible le passage à une économie durable et décarbonée, et en s'assurant que ces transformations profitent à l'ensemble de la population, sans laisser personne de côté, dans un souci de cohésion et de solidarité entre les générations. Le CESE fait valoir qu'un tel cadre devrait s'accompagner de politiques de l'UE qui permettent aux entreprises de devenir concurrentielles de manière équitable, mais aussi durables, plus fortes et plus résilientes, et de jouer leur rôle, grâce au dialogue social, pour ce qui est d'assurer une transition juste qui soit centrée sur les personnes et adaptée aux conditions locales, qui protège la nature et l'environnement, et qui offre la possibilité de saisir les occasions qui se présentent;

— se félicite de la décision d'allouer 86 milliards d'EUR au Fonds social européen pour le climat pour la période 2026-2032. Un financement supplémentaire par l'intermédiaire du Fonds d'ajustement au changement climatique de l'Union, du Fonds de cohésion, du Fonds pour une transition juste et de la facilité pour la reprise et la résilience devrait également être affecté à l'atténuation des effets négatifs de la crise climatique, s'agissant notamment de son incidence sur les plus vulnérables;

— souligne qu'il importe de consulter les travailleurs en vue de soutenir la dimension transformatrice de la stratégie de l'UE en matière de sécurité et de durabilité, en anticipant également les effets des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle. Pour parvenir à une transition juste dans le monde du travail, il faudrait que les partenaires sociaux bénéficient de mécanismes de consultation efficaces et d'un cadre adéquat à tous les niveaux, notamment pour le dialogue social et les conventions collectives, parallèlement à un dialogue civil efficace avec les parties prenantes concernées;

— considère qu'il est impératif de prendre de nouvelles mesures afin de mettre en place une union des marchés des capitaux efficace et intégrée et une union bancaire pleinement opérationnelle, englobant tous les États membres et visant à poursuivre l'harmonisation et la suppression des obstacles transfrontières tout en préservant une réglementation et une surveillance rigoureuses, en vue de maintenir la stabilité financière, de protéger les consommateurs, les investisseurs et les épargnants, et de réaliser un marché unique solide.

7. **Dimension sociale de la sécurité: emploi, compétences et transition juste**

7.1. La déclaration de La Hulpe du 16 avril 2024, adoptée au cours de la présidence belge du Conseil de l'UE, souligne qu'en ces temps marqués par de multiples défis, l'Union européenne doit, plus que jamais, rester fidèle à ses valeurs fondamentales d'égalité et de progrès social, un point de vue largement relayé par le CESE ([2]).

7.2. Face au changement climatique, à l'évolution démographique, aux transitions numérique et écologique et aux défis planétaires d'ordre économique et sécuritaire, la dimension sociale de l'Union devrait permettre d'ancrer le programme en matière de sécurité dans une économie sociale de marché ultra concurrentielle, une croissance durable et le plein emploi, en poursuivant une convergence vers le haut des conditions de vie et de travail.

7.3. Les investissements dans la sécurité et la défense ne peuvent porter leurs fruits si la société est divisée. La dimension sociale des investissements et des réformes devrait faire partie intégrante du programme en matière de sécurité. Tout en restant enraciné dans le programme des Nations unies à l'horizon 2030 en tant que cadre stratégique global, le modèle économique et social de l'UE devrait garantir que les avantages du marché unique, indissociable d'une monnaie unique, profitent à tous d'une manière juste et équilibrée.

7.4. Alors que s'ouvre une nouvelle période législative, l'UE est appelée à se saisir des enjeux urgents dans le domaine social. Le CESE considère qu'il faut s'attaquer en priorité à ceux qui risquent de perturber les différents volets du programme en matière de sécurité, et à ceux qui concernent toutes les populations à la fois.

7.5. La pauvreté et l'exclusion sociale varient considérablement d'une tranche d'âge à l'autre, les enfants et les personnes âgées étant les plus touchés. La précarité énergétique progresse en raison de la crise du coût de la vie, qui se traduit également par une disparition des logements abordables. Dans les pays où les salaires n'ont pas été alignés sur l'inflation, la pauvreté des travailleurs a augmenté par suite de la perte de pouvoir d'achat. Cette situation accentue les inégalités entre les citoyens et aggrave la division de la société.

7.6. Les transformations écologique et numérique créent de nouveaux emplois et requièrent de nouvelles compétences, mais elles sont source d'incertitudes pour les travailleurs, qui sont tenus de répondre à ces nouvelles exigences. Dans certains États membres, le dialogue social, qui pourrait aider les travailleurs et les entreprises à appréhender ces changements, présente des insuffisances liées au faible taux de couverture des négociations collectives. Les pénuries de main-d'œuvre sont la conséquence de l'évolution démographique, du manque d'attrait de certains secteurs économiques, dû notamment aux mauvaises conditions de travail, mais aussi des transformations technologiques, des nouveaux emplois que génèrent les transformations écologique et numérique, et du manque de compétences utiles sur le marché du travail parmi la main-d'œuvre.

7.7. Des disparités régionales apparaissent entre la partie centrale et la périphérie du marché unique, ainsi qu'entre les zones urbaines et les territoires ruraux, ces écarts pouvant se creuser du fait de dynamiques salariales divergentes. Les zones rurales revêtent une importance cruciale pour la cohésion économique et sociale, l'agriculture et la durabilité des systèmes alimentaires.

7.8. La santé et la sécurité des travailleurs restent un enjeu de taille, notamment en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le recours aux meilleures technologies disponibles peut contribuer aux mesures de prévention visant à améliorer l'environnement de travail.

7.9. Le chômage et l'exclusion des femmes prennent des proportions alarmantes dans certains pays. Si des progrès ont été accomplis en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes, ils sont encore loin d'être satisfaisants dans le cas des postes de direction. Malgré le cadre juridique mis en place par l'UE, les discriminations persistent et touchent certains groupes comme les jeunes, les personnes handicapées, les travailleurs issus de l'immigration et la communauté LGBTQIA+. Le vieillissement de la population impose de proposer des services de soins abordables permettant de vivre dans la dignité.

7.10. Les politiques d'investissement social, si elles sont bien conçues, peuvent influer favorablement sur la croissance économique, la productivité et la compétitivité inclusive et durable, autant de facteurs essentiels pour conserver des emplois de qualité en Europe ([3]) et contribuer à relever les défis décrits plus haut. L'Union et ses États membres devraient continuer à mettre en œuvre les réformes et politiques relevant du socle européen des droits sociaux, au titre d'un engagement politique commun.

([2]) JO C, C/2024/4056, 12.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/4056/oj.

([3]) Avis du Comité économique et social européen — Stimuler une croissance inclusive à long terme au moyen de réformes et d'investissements (JO C, C/2024/3378, 31.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/3378/oj), et Avis du Comité économique et social européen a) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Le marché unique a 30 ans [COM(2023) 162 final] b) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — La compétitivité à long terme de l'UE: se projeter au-delà de 2030 (JO C, C/2024/4056, 12.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/4056/oj).

7.11. Les différents instruments de l'UE devraient être mis à profit pour répondre aux enjeux susmentionnés, dans le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité, afin de bâtir une société cohésive garantissant plus de sécurité à l'Union, à ses citoyens et à son économie.

7.12. Il faudrait soutenir les politiques sociales en faisant un meilleur usage des programmes de la politique de cohésion, y compris le Fonds social européen plus (FSE+), et en les renforçant par des initiatives stratégiques financées au niveau national et cofinancées par le secteur privé. Il est primordial d'adopter une approche politique globale, coordonnée et intégrée à l'échelle européenne, qui pourrait notamment prévoir un budget de l'UE mieux adapté aux impératifs sociaux, lequel serait mis en œuvre au titre du Semestre européen réformé et du cadre de convergence sociale connexe, et s'inscrirait dans le cadre d'une politique économique, sociale et financière rigoureuse.

7.13. Par ailleurs, les systèmes de protection sociale et les politiques sociales permettent aux États membres de remplir leurs obligations en matière de droits sociaux et de droits de l'homme. C'est notre modèle social qui rend l'UE unique et la distingue, en bien, de ses concurrents. Le socle européen des droits sociaux a pour objet de renforcer la cohésion sociale et de lutter efficacement contre la pauvreté, en réaffirmant que les droits sociaux font partie intégrante des politiques de l'Union et en soulignant les liens qui l'unissent à d'autres instruments de l'UE relatifs aux dépenses sociales. Le renforcement des relations entre ce socle et le processus du Semestre européen sera essentiel pour mesurer les progrès accomplis et veiller à ce que les politiques sociales soient correctement financées et mises en œuvre.

7.14. Les nouvelles règles issues de la réforme de la gouvernance économique doivent encourager les réformes structurelles axées sur la croissance et l'investissement public, et faire en sorte que les États membres s'approprient davantage les plans. Elles ne devraient pas porter préjudice aux dépenses publiques consacrées aux services essentiels tels que les systèmes de santé, l'éducation et la justice, dont la qualité et le caractère inclusif s'en trouveraient amoindris. Face à ces inconvénients potentiels, il est déterminant que l'UE dispose d'une marge de manœuvre budgétaire pour stabiliser les dépenses sociales et stimuler les investissements. Les investissements financés par l'Union devraient aussi servir à financer des biens publics européens, dont certains ont déjà été listés. S'ils sont bien conçus, les investissements et réformes dans le domaine social peuvent avoir des retombées significatives sur la croissance économique grâce à leurs effets sur la population et la productivité, en améliorant notamment la capacité d'innovation, l'absorption de nouvelles technologies et les perspectives d'emplois. Dans le même temps, les gouvernements nationaux doivent revoir leurs systèmes de protection sociale et s'assurer qu'ils sont dotés de ressources suffisantes dans les domaines où l'aide sociale est le plus nécessaire. Les infrastructures et réseaux dans le domaine social, surtout ceux liés à la protection sociale, doivent bénéficier d'un financement adéquat.

7.15. À cet égard, il est essentiel que les gouvernements adoptent une position claire sur la coordination des systèmes fiscaux nationaux afin de mettre un terme à l'érosion de l'assiette fiscale, de lutter contre le dumping fiscal et l'évasion fiscale, et d'exploiter pleinement la hausse des recettes fiscales pour accroître les ressources propres de l'UE au profit de l'investissement économique et de la cohésion sociale et territoriale.

7.16. Le dialogue social à tous les échelons peut jouer un rôle déterminant dans le renforcement de la croissance, de la productivité, de l'emploi et de la compétitivité des entreprises européennes sur les marchés mondiaux, tout en contribuant à améliorer les conditions de travail et le bien-être des travailleurs. Il reste néanmoins très difficile, pour les partenaires sociaux comme pour les États membres, d'assurer une couverture plus large du dialogue social et son bon fonctionnement, s'agissant notamment de la négociation collective.

7.17. Renforcer le dialogue social et civil se révèle primordial pour garantir que les citoyens participent activement à la gestion des grandes transitions de notre temps. Le dialogue social ouvre la voie à la négociation collective, ainsi qu'au droit des travailleurs à être informés et consultés et à participer davantage, dans le respect des législations et pratiques nationales. Ces instruments sont nécessaires pour faire évoluer le lieu de travail face aux répercussions des nouvelles technologies, de la numérisation et de l'intelligence artificielle, et pour moderniser les conditions de travail et les droits des travailleurs, ce qui peut également englober la réflexion en cours au sein des institutions européennes concernant le droit à la déconnexion.

7.18. Le CESE:

— invite la Commission européenne à surveiller la mise en œuvre de toutes les initiatives existantes et, le cas échéant, à présenter de nouvelles initiatives législatives et non législatives;

— fait valoir que le socle européen des droits sociaux devrait continuer à être utilisé pour orienter les travaux visant à améliorer la cohésion sociale et les conditions de travail, parallèlement aux efforts consentis pour mettre en œuvre le plan d'action relatif à ce socle ainsi que les objectifs pour 2030 en matière d'emploi, d'éducation, de compétences et de recul de la pauvreté;

— demande à la Commission européenne d'assurer le suivi des solutions déjà prévues par les législations européenne et nationales en matière de santé et de sécurité, d'organisation du travail et de conditions de travail pendant la phase d'adaptation à l'utilisation de l'intelligence artificielle, et de veiller à ce que ce processus se déroule selon une approche centrée sur l'être humain, par exemple dans le cas de la gestion algorithmique;

— encourage la Commission européenne à promouvoir les réalisations du dialogue social européen et à soutenir la mise en œuvre de ce dialogue au niveau national; note que le cadre de convergence sociale du Semestre européen offrirait un outil précieux à cet égard;

— exhorte les institutions de l'Union à reconnaître et à valoriser les organisations de la société civile comme des acteurs incontournables dans la conception et la concrétisation d'une transition juste. En interagissant avec les collectivités locales et en parvenant à faire sortir les problématiques de l'arène politique pour les rapprocher des collectivités, elles contribuent à soutenir les plus vulnérables et ceux qui peinent le plus à s'adapter au changement;

— invite les institutions de l'UE à envisager, dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel, la mise en place d'instruments financiers permettant des investissements sociaux tournés vers l'avenir et axés sur la nécessité de garantir la fourniture de biens publics européens, qu'il s'agisse de la sécurité (en investissant, par exemple, dans les systèmes alimentaires, l'eau, l'approvisionnement et la distribution d'énergie, la recherche et l'innovation, l'accès à l'information et les infrastructures stratégiques), de la santé, de l'éducation ou du bien-être;

— convie les institutions européennes à évaluer la nécessité d'un instrument financier qui reposerait sur les enseignements tirés du programme SURE et viserait à stabiliser les dépenses sociales des États membres face à des chocs économiques extérieurs;

— demande à la Commission européenne de suivre et d'évaluer la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, qui arrivera à échéance en 2025, et d'amorcer l'élaboration d'une nouvelle stratégie dans les plus brefs délais;

— encourage la Commission européenne à évaluer les résultats des autres stratégies en faveur de l'égalité et à prendre les mesures qui s'imposent pour poursuivre la construction d'une Union de l'égalité, ce qui pourrait notamment exiger qu'elle mette en place une direction générale de l'égalité;

— plaide en faveur d'une amélioration de la garantie pour la jeunesse et des programmes similaires tels que l'initiative ALMA («Orientation, apprentissage, maîtrise, réussite»), conçus pour offrir des perspectives d'emploi aux jeunes, y compris à ceux qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (NEET), et préconise de prendre des mesures pour étoffer les autres programmes destinés à lutter contre le chômage de longue durée. La garantie européenne pour l'enfance doit faire l'objet d'une évaluation pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs;

— invite les institutions européennes et les États membres à concevoir des mesures ciblées pour accroître la main-d'œuvre et ainsi faire face aux enjeux démographiques, afin de parvenir à une stabilité de l'emploi étayée par des politiques actives du marché du travail et par le dialogue social. Le CESE suivra de près l'initiative lancée au niveau européen en vue d'interdire les stages non rémunérés et les faux stages;

— appelle de ses vœux des stratégies en matière de santé et de sécurité au travail ayant pour objectifs de ramener à zéro la mortalité et les accidents professionnels et d'intensifier la lutte contre les maladies professionnelles. Il y a lieu de renforcer les mesures de prévention en exploitant les nouvelles technologies, et notamment l'intelligence artificielle. Ces stratégies devraient aussi se pencher sur les risques que pourraient faire naître les évolutions numériques et démographiques au travail, ainsi que sur les mesures de protection des travailleurs contre l'exposition à des agents pathogènes ou dangereux et contre les risques psychosociaux;

— demande aux États membres de veiller à la bonne mise en œuvre de la directive relative à des salaires minimaux adéquats, qui poursuit également l'objectif de promouvoir le dialogue social et les négociations collectives à tous les niveaux. Une telle mobilisation aidera les travailleurs et les entreprises, en particulier les PME, à anticiper les changements inhérents aux transitions écologique et numérique, qui, dans de nombreux pays, posent un défi aux partenaires sociaux en ce qui concerne la couverture des négociations collectives;

— prend acte de l'appel lancé par l'initiative «Votre Europe, votre avis!» ([4]) pour que soient appliquées des orientations fiscales spéciales pour les biens et services nuisibles au climat, tels que les produits de luxe. Les recettes générées par ces taxes seraient utilisées pour financer des initiatives et mesures respectueuses du climat, de sorte à soutenir l'engagement de l'Union en faveur d'une économie durable et écologique.

8. **Garantir la santé et des conditions de vie décentes: une dimension sociétale solide**

8.1. Pour beaucoup de gens, les conséquences de la pandémie de COVID-19, la crise énergétique due à l'agression de la Russie contre l'Ukraine et la forte inflation consécutive représentent autant de sources d'inquiétude. Si, dans certains pays, le taux de pauvreté tend à diminuer, dans d'autres, la pauvreté absolue est en hausse parmi les personnes âgées et les femmes, surtout dans les régions reculées. Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif que l'Europe s'est fixé de sortir 25 millions de personnes de la pauvreté d'ici à 2030, notamment en luttant contre la pauvreté systémique, la pauvreté des enfants et celle des travailleurs.

([4]) La manifestation «Votre Europe, votre avis!» est un événement annuel du CESE destiné à la jeunesse. Le rapport de synthèse de l'édition 2024 de cette initiative expose les cinq recommandations clés qui ont été formulées et votées par les représentants de la jeunesse à cette occasion.

8.2. Si nous voulons relever les défis sociaux actuels et ceux qui se profilent, il nous faut renouveler le contrat social pour l'Europe, sur la base du programme des Nations unies à l'horizon 2030, de façon à garantir les droits sociaux, l'égalité entre les hommes et les femmes et de meilleures conditions de vie et de travail, tout en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale et en stimulant la convergence vers le haut au sein de l'Union ([5]).

8.3. Le CESE souligne combien il importe d'intégrer la perspective du handicap dans l'ensemble des politiques, programmes et stratégies de l'UE, notamment en veillant à ce que les personnes handicapées bénéficient d'une égalité d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux. Les politiques devraient être conçues de manière à supprimer les obstacles et à promouvoir la pleine intégration des personnes handicapées dans tous les aspects de la société, contribuant ainsi à rendre l'Union plus inclusive et plus équitable.

8.4. L'évolution démographique, caractérisée par de faibles taux de natalité et un vieillissement de la population, se traduira par une demande accrue de soins de santé et de services sociaux de qualité en Europe, lesquels doivent être accessibles à tous. Nous devons pérenniser les systèmes de protection sociale de sorte que les générations futures puissent également en bénéficier. Il convient de mobiliser des ressources au profit des structures de qualification et pour garantir, à tous les niveaux, que les services publics et les administrations soient efficaces et disposent en suffisance d'un personnel motivé, bien rémunéré, dûment qualifié et correctement formé.

8.5. La déclaration de Liège, adoptée par la présidence belge du Conseil, reconnaît la nécessité de garantir à chacun un logement abordable, décent et durable. Le CESE plaide en faveur d'une plateforme européenne qui soutienne les partenariats nationaux, régionaux et locaux visant à mettre fin à l'exclusion en matière de logement.

8.6. L'union européenne de la santé a pour objet de garantir des soins de santé préventifs et curatifs qui soient abordables, accessibles et de qualité. Mise en place à la suite de la pandémie de COVID-19, elle couvre la préparation aux crises, une approche globale de la santé mentale, la lutte contre le cancer, ainsi que l'autonomie stratégique et la réforme de la législation pharmaceutique. Le programme stratégique de l'Union pour la période 2024-2029 doit se focaliser sur la santé, à la fois en s'appuyant sur les progrès réalisés lors du mandat précédent et en continuant sur leur lancée, notamment en faisant des maladies rares et de leurs conséquences une priorité, et en intensifiant la coopération pour remédier à la fragmentation des systèmes de santé nationaux et aux disparités entre ces derniers.

8.7. Le CESE:

— demande que des mesures soient prises en faveur des ODD et que soit mise en place une stratégie européenne globale de lutte contre la pauvreté, prévoyant notamment un effort concerté de tous les États membres pour faire reculer la pauvreté et répondant à la fois aux besoins immédiats et aux problèmes systémiques tels que les inégalités de revenus et le manque d'accès aux services sociaux. Cette stratégie doit être alignée sur le socle européen des droits sociaux et intégrer les bonnes pratiques en vigueur dans les États membres, afin de garantir une réduction efficace et durable de la pauvreté dans l'ensemble de l'Union;

— soutient la nomination d'un commissaire chargé du logement, doté d'un portefeuille spécifique et d'une direction générale propre, et encourage l'adoption d'une approche globale sous la forme d'un plan d'action européen sur le logement social afin de résoudre la crise du logement. Ce plan d'action devrait mobiliser des fonds au titre du prochain cadre financier pluriannuel et fournir à tous un logement abordable, décent et durable. Il convient de veiller tout particulièrement à ce que les politiques de logement répondent aux besoins des groupes vulnérables, dont les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles à faibles revenus;

— fait valoir que la fourniture en énergie se classe parmi les services d'intérêt général, et que le cadre réglementaire de l'Union devrait créer les conditions d'un approvisionnement énergétique respectueux de l'environnement, abordable, accessible et fiable, comme le prévoit l'union de l'énergie;

— invite la Commission à mettre en œuvre, au cours de son nouveau mandat, la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées, ainsi que le programme ambitieux en matière de droits des personnes handicapées. Elle devrait pour cela dresser un plan d'action comportant des initiatives relatives aux politiques, aux programmes et aux travaux législatifs, dont l'objectif serait de garantir l'inclusion et l'égalité de traitement des personnes handicapées, conformément à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;

— appelle de ses vœux une approche «Une seule santé» afin de préserver le bien-être des citoyens et de garantir l'accès à l'eau, mais aussi la sécurité et la souveraineté alimentaires, ainsi que l'accès à des soins de santé et services sociaux durables, considérés comme des biens publics;

([5]) Avis du Comité économique et social européen — Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil — Rapport de prospective stratégique 2023 — La durabilité et le bien-être des personnes au cœur de l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe (JO C, C/2024/4057, 12.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/4057/oj).

— reconnaît le rôle que jouent les professions libérales, les PME, les autres parties prenantes et les organisations de la société civile pour rendre les collectivités locales plus résilientes, équitables, saines, durables et socialement justes; souligne que la préservation active de l'environnement revêt une importance capitale pour un avenir durable;

— souligne que la politique de santé ne saurait être envisagée isolément et qu'elle constitue au contraire un secteur critique pour l'économie de l'Union aux côtés de l'énergie, de la sécurité alimentaire et des technologies. Il convient donc de valoriser les soins de santé en y voyant un investissement social public plutôt qu'un coût. Des efforts doivent être consentis pour investir davantage dans la prévention et garantir la viabilité à long terme des soins de santé, conformément au concept du «droit à la santé» que la conférence sur l'avenir de l'Europe a recensé parmi les priorités;

— invite l'Union à œuvrer d'urgence à la concrétisation d'une union européenne de la santé à part entière et à investir massivement dans des projets de recherche médicale collaborative, comme cela a été fait en réponse à la COVID-19; exhorte l'UE à introduire un plan d'action sur les maladies rares et à reconnaître que tout citoyen a droit à des soins de santé de qualité, abordables et accessibles, droit qui doit être consacré dans une garantie européenne de santé;

— souligne la nécessité de changer de paradigme pour reconnaître la valeur des soins dans nos sociétés, dans le prolongement de la stratégie européenne en matière de soins, et réclame l'adoption d'une garantie européenne en matière de soins qui garantisse l'accès à des soins abordables et de qualité à tous ceux qui en ont besoin. Cette garantie devrait permettre d'autonomiser les personnes qui nécessitent une aide, tout en soutenant les aidants, notamment en soulageant les femmes du fardeau que représentent les responsabilités familiales non rémunérées;

— demande également que l'Union accorde un financement complémentaire pour aider les États membres à étendre et renforcer les services de soins et à améliorer leur couverture. Il est essentiel d'investir dans l'économie des soins pour améliorer la qualité de vie de tous les citoyens, en particulier des plus vulnérables;

— reconnaît la valeur que revêtent les soins et les activités de prise en charge dans notre société, ainsi que le potentiel de l'économie des soins en matière de création d'emplois de qualité et de conditions de travail décentes pour les prestataires de services à la personne, y compris les travailleurs domestiques. Des mesures doivent être prises en vue d'attirer de nouveaux travailleurs dans le secteur des soins de santé et d'investir dans une main-d'œuvre éduquée, qualifiée et motivée, qui présente une parité hommes-femmes et jouit d'une grande estime sociale et d'une rémunération adéquate. Ces avancées seront décisives pour garantir la résilience et la qualité des soins de santé dans les États membres;

— souligne la nécessité d'évoluer vers une stratégie centrée sur le vieillissement dans la dignité et sur la solidarité intergénérationnelle, et appelle de ses vœux une stratégie européenne en faveur des personnes âgées;

— prend note de l'appel lancé dans le cadre de la manifestation «Votre Europe, votre avis!» à élaborer une stratégie commune normalisée en matière de droits sexuels et génésiques dans l'ensemble de l'Union, qui devrait garantir à tous un accès à des services complets de santé sexuelle et génésique, en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et en veillant au respect des droits fondamentaux.

9. **Participation des citoyens, espace civique solide et dialogue civil constructif**

9.1. La participation est un élément fondamental de la démocratie européenne et une condition pour gagner la confiance des citoyens et légitimer les politiques de l'Union à leurs yeux. Le concept de démocratie participative est consacré par les articles 10 et 11 du traité sur l'Union européenne (TUE), qui disposent que tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union et que les institutions procèdent de la manière la plus large et la plus transparente possible lorsqu'elles mènent des consultations et prennent des décisions.

9.2. Les citoyens réunis à l'occasion de la conférence sur l'avenir de l'Europe ont remis en question le processus décisionnel de l'UE et réclamé davantage de souplesse dans la prise de décision et dans l'action, notamment face à des défis planétaires urgents.

9.3. Veiller à ce que les personnes de tous âges aient la possibilité de s'engager dans la vie civique et d'y contribuer constitue un aspect essentiel pour renforcer à la fois la responsabilité civique et la crédibilité du processus démocratique. Grâce à un système solide de participation structurée, les jeunes peuvent contribuer à façonner l'avenir de l'Union par leur esprit d'innovation, leur engagement et leur dévouement. Des organisations de la société civile indépendantes, libres et représentatives sont les garantes de sociétés démocratiques, et elles ont un rôle crucial à jouer dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'UE. Elles permettent de canaliser l'engagement citoyen et de le rendre collectif, en complément des formes de participation directe des citoyens véhiculant des opinions individuelles, et offrent ainsi un rempart contre toute tentative de suppression de l'espace civique par des États membres.

9.4. Les organisations de partenaires sociaux forment un pan essentiel de la société civile organisée. Les partenaires sociaux reconnus ont néanmoins un rôle spécifique à jouer dans l'élaboration de politiques qui, sur le terrain de l'économie, du travail et du social, contribuent à réaliser entre les États membres une convergence vers le haut dans les conditions de vie et d'activité. Cette fonction, distincte du dialogue civil, devrait être pleinement reconnue et affirmée dans les structures et processus de dialogue social à tous les niveaux.

9.5. Le CESE est préoccupé par l'évolution de la situation dans certains États membres, où l'espace dévolu aux organisations de la société civile est de plus en plus étriqué, malgré la mission cruciale qui est la leur dans la défense des libertés et des droits fondamentaux et dans la lutte contre la montée du populisme. L'UE doit continuer à faire barrage à ces phénomènes en recourant aux procédures prévues à l'article 7 du TUE et en gelant les fonds européens alloués à un État membre lorsque celui-ci ne respecte pas l'état de droit, l'indépendance du système judiciaire ou les droits fondamentaux tels que la liberté d'association ou la liberté d'expression, ou lorsqu'il entrave la liberté de la presse et des médias afin de manipuler le discours public. Les sociétés discriminatoires ne sont pas conciliables avec l'Union européenne et sa quête d'une prospérité économique équilibrée, de progrès social et d'inclusion.

9.6. Les citoyens n'ont jamais exprimé leurs attentes avec autant de force. Leurs points de vue doivent être pris en compte lorsque des décisions sont adoptées dans l'Union, par le truchement d'outils participatifs et de démocratie en ligne tels que les initiatives citoyennes européennes, les panels de citoyens européens ou la production participative d'idées politiques par les citoyens.

9.7. L'Europe doit offrir un espace sûr et sans frontières à la société civile, y compris aux entités de l'économie sociale. Il convient d'encourager et de promouvoir un dialogue civil structuré à tous les niveaux de gouvernement dans l'ensemble des États membres.

9.8. Les mécanismes de dialogue avec la société civile devraient dès lors se voir renforcés de manière à garantir un dialogue structuré et constructif prenant en compte l'expertise citoyenne. Les dispositions actuelles, ad hoc et fragmentaires, sont inadaptées et reposent trop sur la bonne volonté et les initiatives individuelles des personnes ou des services concernés.

9.9. Le CESE, en tant que porte-parole institutionnel de la société civile organisée au sein de l'Union, joue un rôle central pour promouvoir un espace civique solide et faciliter un dialogue civil constructif. Fort d'une vaste expertise et d'une longue expérience, il offre un précieux trait d'union entre les institutions européennes et diverses organisations de la société civile, en veillant à faire entendre leur voix dans les processus d'élaboration des politiques de l'Union. Sa position unique lui permet de promouvoir la démocratie participative et de plaider en faveur de l'inclusion des différents acteurs dans ce processus. En proposant une plateforme propice à la recherche de consensus et au dialogue, le CESE contribue à l'élaboration de politiques inclusives qui reflètent les besoins et les aspirations des citoyens, conférant ainsi davantage de légitimité et d'efficacité à la gouvernance de l'Union.

9.10. En conséquence, le CESE:

— demande de soutenir de façon structurelle le rôle des organisations de la société civile dans la mise en place de sociétés résilientes grâce au dialogue civil et social, et salue le rôle central qu'elles jouent dans l'avènement de sociétés résilientes, égalitaires et durables, par l'intermédiaire de leurs initiatives de terrain. Ces organisations ne doivent pas être exclues des décisions portant sur les politiques de l'UE ou sur l'avenir de l'Europe et de ses citoyens. Il faut veiller à entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile ([6]). Le dialogue civil doit faire l'objet de normes applicables à l'ensemble des institutions de l'UE, de façon à mettre en œuvre efficacement l'article 11 du TUE ([7]);

— invite les institutions de l'Union à prendre l'initiative d'élaborer une stratégie en faveur de la société civile ([8]), qui devrait s'accompagner d'un plan d'action clair. En outre, le CESE demande que soit élaboré un tableau de bord annuel du dialogue civil ou de l'espace civique ([9]), qui déterminera si les contributions apportées par les organisations de la société civile au cours des consultations ont été prises en compte, et pourrait être exploité pour dresser un rapport bisannuel sur le dialogue civil, destiné à évaluer le dialogue civil et l'efficacité des organisations de la société civile ([10]);

([6]) TUE, article 11, paragraphe 2.
([7]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne» (JO C, C/2024/2481, 23.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/2481/oj) (paragraphes 1.6 et 5.4).
([8]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne» (JO C, C/2024/2481, du 23.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/2481/oj) (paragraphe 5.1).
([9]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne» (JO C, C/2024/2481, du 23.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/2481/oj) (paragraphe 1.10).
([10]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne» (JO C, C/2024/2481, du 23.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/2481/oj) (paragraphe 1.10).

— lance un appel à l'action pour donner aux jeunes les moyens d'être les moteurs d'un avenir plus durable pour l'UE, et fait valoir que des enjeux tels que le changement climatique, la transition numérique et les évolutions démographiques constituent des priorités et sont autant d'occasions pour les jeunes de faire souffler un vent de renouveau au sein de l'Union. Il convient de ménager des espaces propices à leur participation structurée, et de souligner à quel point leur esprit d'innovation, leur engagement et leur dévouement peuvent modeler l'avenir de l'Union;

— juge important de reconnaître et de valoriser le rôle significatif que joue la société civile dans la mise en œuvre de nombreux volets clés de l'élaboration des politiques de l'Union, y compris le socle européen des droits sociaux. La société civile joue un rôle essentiel dans le maintien du modèle socio-économique propre à l'UE et dans la promotion d'une croissance durable, de la cohésion sociale et de l'inclusion;

— considère qu'il y a lieu de reconnaître et de célébrer le volontariat et le bénévolat comme des manifestations indispensables de la citoyenneté active, et d'adopter des mesures pour les valoriser et les encourager en ce qu'ils constituent des formes d'action civique qui stimulent la participation citoyenne et la démocratie participative. Cette reconnaissance passe notamment par la désignation de l'année 2025 comme Année européenne des volontaires et des bénévoles;

— prend acte de la demande émanant de l'initiative «Votre Europe, votre avis!» et visant à renforcer la participation et la représentation des jeunes dans le processus décisionnel de l'UE, ainsi qu'à fixer un quota de jeunes candidats pour les élections au Parlement européen. Il serait ainsi possible de faire en sorte que les jeunes soient directement associés à la construction de l'Europe de demain, et de favoriser par là un processus démocratique plus inclusif et plus représentatif;

— soutient pleinement la recommandation formulée dans le cadre de la manifestation «Votre Europe, votre avis!» concernant la mise en place d'un cadre juridique solide pour les médias sociaux afin de lutter contre la polarisation et la désinformation et d'en atténuer les effets. Ce cadre devrait viser à préserver les processus démocratiques, à protéger les citoyens contre les contenus préjudiciables et à garantir un discours public équitable et informé dans l'ensemble de l'Union.

9.11. C'est en jouant notre rôle que nous pourrons garantir qu'au cours de cette législature des institutions de l'UE, toutes les organisations de la société civile seront en mesure de faire entendre leur voix et de remplir leur mission légitime, dans l'intérêt de tous.

Bruxelles, le 18 septembre 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE